



Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées

Étude réalisée par In Situ Consultants en 2004

OBJECTIFS DE L'APPROCHE QUALITATIVE

- Expliciter les apports et plus-values de l'économie sociale et solidaire au regard de questions clés en termes :
 - d'organisation interne des établissements,
 - de gestion de la production,
 - d'ancrage dans les territoires.
- Visualiser les points communs et spécificités entre grandes familles.

MÉTHODE

- Analyse et synthèse des entretiens menés auprès d'une quinzaine de personnes ressources, dont des responsables d'organismes fédérateurs dans chacune des quatre familles : associations, coopératives, mutuelles, économie solidaire.
- Organisation de réunions techniques avec le comité de suivi à chacune des étapes.

I – UNE ORGANISATION ET UN FONCTIONNEMENT INTERNE DES ÉTABLISSEMENTS QUI S'APPUIENT SUR 5 PRINCIPES FONDATEURS

- La libre-adhésion des individus.
- Une gestion démocratique des structures : 1 personne = 1voix.
- Le non cumul individuel des profits et une juste répartition des excédents.
- La constitution d'un patrimoine collectif.
- L'épanouissement de la personne par la formation et la culture.

•UNE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS QUI REPOSE SUR DES FONDEMENTS DÉMOCRATIQUES

Points communs	Spécificités
Représentativité égalitaire des individus.	<i>Associations</i> Des adhérents décisionnaires sans être nécessairement bénéficiaires des services produits. Libre adhésion.
Définition des orientations stratégiques et opérationnelles par les administrateurs.	
Élection des dirigeants.	<i>Coopératives de production</i> Entreprendre autrement avec des salariés co-entrepreneurs.
Formation des coopérateurs ou des administrateurs à la prise en charge des responsabilités.	
Devoir d'information des dirigeants élus vis-à-vis des salariés-associés, des adhérents et des sociétaires en amont de la prise de décision.	<i>Autres coopératives</i> Des sociétaires à la double qualité de « propriétaires » de l'entreprise d'une part, et de fournisseurs, clients d'autre part. Libre adhésion.
Obligation de rendre compte aux salariés associés, adhérents et sociétaires.	<i>Associations Mutuelles Coopératives de crédit</i> Des temps d'échanges entre salariés et élus pour préparer les décisions. Libre adhésion.

De ce fait, les établissements de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par :

- Une plus large adhésion des salariés aux objectifs de l'entreprise ou de l'établissement qui contribue au développement et à la pérennisation de l'activité économique ou de l'action menée.
- Des sociétaires et des adhérents qui partagent les valeurs et le projet de l'établissement.
- Une plus grande attention portée à la qualité des prestations effectuées.

•LA PRÉFÉRENCE DONNÉE À L'INVESTISSEMENT COLLECTIF SUR L'INVESTISSEMENT INDIVIDUEL

Points communs	Spécificités
Absence de profits individuels.	<i>Associations Mutuelles</i> Absence de capital. Non-lucrativité. Existence de fonds de réserve.
Des bénéfices ou des excédents réinvestis dans l'établissement.	<i>Coopératives de production</i> Accord de participation pouvant aller jusqu'à 50% des bénéfices. Distribution éventuelle de dividendes.
Impartageabilité des réserves.	
Des établissements non appropriables individuellement et non achetables.	<i>Coopératives agricoles</i> Redistribution sous forme de « ristourne » ou complément de prix par rapport à l'activité produite.

De ce fait, les établissements de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par :

- Le souci du maintien et du développement de l'activité, par l'investissement des bénéfices et/ou des excédents dans l'amélioration du fonctionnement interne, des capacités de production et des prestations assurées.
- La constitution d'un patrimoine collectif susceptible d'être transmis de génération en génération.
- Une meilleure résistance aux fluctuations économiques et une plus grande stabilité des établissements sur leur territoire d'implantation.

•UN RÔLE CENTRAL ATTRIBUÉ À LA PROMOTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Points communs

Apprentissage de la prise de responsabilités économiques, sociales et citoyennes : les établissements de l'économie sociale et solidaire sont de «vraies écoles de responsables syndicaux ou politiques».

Formation des élus et des responsables d'établissement à des fonctions opérationnelles : conduite de réunions, animation d'équipe, prise de décision...

Valorisation de la promotion interne des salariés vers des postes qualifiés et d'encadrement.

Formation des salariés sur le plan professionnel mais également d'un point de vue éthique dans le sens des valeurs et des finalités portées par leur établissement : valeurs associatives, coopératives, mutualistes.

De ce fait, les établissements de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par :

- L'accent mis sur le développement individuel et collectif des acquis professionnels, ouvrant pour les salariés des perspectives d'évolution plus importantes dans leur établissement, mais aussi plus globalement dans leur secteur d'activité.
- L'opportunité d'accéder à des postes de responsabilité pour les sociétaires et les bénévoles au sein du mouvement associatif, mutualiste et coopératif, et pour les associés-salariés dans les coopératives de production.
- Un impact positif sur la performance économique des établissements, la qualité des prestations assurées et des services produits.

II – UN PROCESSUS DE PRODUCTION ET DES ACTIVITÉS QUI RÉPONDENT ÉGALEMENT À 5 PRINCIPES FONDATEURS

- Des actions, une production de biens au service des femmes et des hommes.
- Prise en compte des besoins de la population non satisfaits par l'État ou le marché.
- Utilité et qualité des services et des produits.
- Maîtrise de l'outil de production et du produit du travail.
- Promotion de la recherche et de l'expérimentation.

•UNE LOGIQUE DE PRODUCTION QUI INTÈGRE LES CONTRAINTES DU MARCHÉ, MAIS PRIVILÉGIE LES DIMENSIONS SOCIALES

Points communs	Spécificités	
<p>Des finalités économiques non exclusives ou non prépondérantes ; un idéal de société plus juste et plus humaine, une valorisation de l'utilité sociale.</p>	<p><i>Associations Mutuelles</i></p>	<p>Rôle de délégation de services publics à la demande des collectivités : aides à la personne, centres spécialisés d'accueil de personnes handicapées, centres de vacances, gestion d'équipements culturels et sportifs...</p>
<p>L'emploi, sa préservation et/ou son développement, au cœur des préoccupations des établissements.</p>	<p><i>Coopératives de production</i></p>	<p>Cohésion et solidarité dans la gestion des situations de crise ou de difficultés économiques, dans un souci de maintien de l'emploi.</p>
<p>Une contribution au développement économique durable dans le respect des rapports humains et de l'environnement.</p>	<p><i>Mutuelles</i></p>	<p>Volonté d'offrir la même prestation ou un service équivalent à tous les publics, sans exclusion de principe ou liée à la rentabilité économique.</p>

De ce fait, les établissements de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par :

- Des champs d'intervention relevant de l'intérêt général et qui ne sont pris en compte ni par le système marchand (absence ou difficulté de rentabiliser l'action), ni par le service public (coût trop élevé, besoin de souplesse et de capacité d'adaptation à la demande sociale).
- Une capacité à proposer des solutions alternatives préservant l'emploi.

•UN RÔLE SOCIÉTAL PRÉDOMINANT

Spécificités	
<i>Associations</i>	Prise en charge d'une grande partie de l'offre pour l'accès aux loisirs, aux savoirs, à la formation du citoyen et l'apprentissage de la vie en collectivité. Gratuité ou tarifs minorés de certains services grâce à l'implication des bénévoles et/ou l'appui des aides publiques. Production directe ou indirecte de lien social liée à la finalité de l'action ou à ses effets.
<i>Mutuelles Associations</i>	Initiatives citoyennes et responsables concourant à la prise en compte d'intérêts collectifs.
<i>Coopératives agricoles</i>	Échanges, rencontres, solidarité entre exploitants.

De ce fait, les établissements de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par :

- Une contribution essentielle à la lutte contre l'exclusion des personnes à faibles ressources en matière d'accès à l'emploi, la culture, les loisirs, l'éducation, la santé...
- Le renforcement de liens sociaux et du tissu relationnel à l'échelle de la société locale et du territoire.
- Le souci de rendre un service égal pour tous, au meilleur coût.

•UN RÔLE IMPORTANT DE DIFFUSION DE VALEURS SOCIALES ET SOLIDAIRES

Points communs

Un fonctionnement en réseau au-delà de la défense des intérêts catégoriels par branche d'activité, et porteur des valeurs, des spécificités de l'économie sociale et solidaire.

Des actions d'information et de promotion des solidarités assurées par les instances fédératives.

Contribution à la définition des politiques économiques et sociales, locales et nationales.

De ce fait, les établissements de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par :

- Le développement de la mutualisation inter-établissements et inter-branches et de la solidarité.
- Des fédérations partenaires des collectivités dans la promotion du développement local et de la recherche d'une meilleure adaptation des politiques aux réalités sociales des territoires.

•DES CAPACITÉS D'INNOVATION RECONNUES : quelques exemples...

Spécificités	
<i>Associations</i>	Création de structures de type Groupement d'employeurs.
<i>Coopératives de production</i>	Nouvelles formes d'entreprises : coopératives d'emplois, coopératives d'activités, sociétés coopératives d'intérêt collectif.
<i>CUMA</i>	Recherche d'innovations (nouvelles techniques) et leur diffusion auprès des agriculteurs.
<i>Mutuelles</i>	Création de prestations et de services nouveaux : à l'origine du développement du tiers payant, de l'assistance aux conducteurs, de la prise en charge des dommages corporels... repris ensuite par le secteur privé ou dans le système obligatoire de l'Etat.

De ce fait, l'économie sociale et solidaire se caractérise par :

- La mise en place de nouvelles formes d'entreprendre favorisant le suivi et l'accompagnement à la création d'activité et la mutualisation des moyens et des ressources entre entrepreneurs.
L'association de partenaires publics et privés sur la base de nouveaux principes coopératifs (multi-sociétariat) pour promouvoir des actions d'intérêt général.
- Des innovations cherchant à allier l'amélioration des conditions de travail et de production des agriculteurs et la protection de l'environnement dans le cadre de l'évolution des pratiques professionnelles agricoles.
- Des innovations au service de l'amélioration des produits, des prestations et des services afin d'assurer une meilleure protection de la population.

III – L'ANCRAGE DANS LES TERRITOIRES

« Les établissements de l'économie sociale et solidaire fixent sur leur territoire d'implantation la valeur ajoutée produite et les emplois créés. L'ancrage au territoire est statutaire : par leurs sociétaires, adhérents ou salariés, par la nature de leurs capitaux et de la matière première qu'ils traitent. »*

**inspiré de la revue Actualités, N° 237, 2 juin 2003, Confédération Française de la Confédération Agricole.*

•UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Points communs	Spécificités
Présence des établissements dans l'ensemble des bassins de vie de Midi-Pyrénées.	<i>Associations Mutuelles</i> Une implantation territoriale étendue (forte présence dans les départements ruraux). Des initiatives citoyennes en réponse aux attentes et besoins d'une communauté à l'échelle d'un territoire. Des services de proximité assurés sur l'ensemble des territoires urbains et ruraux : soutien scolaire, aides ménagères, services de soins infirmiers, maintien à domicile des personnes âgées...
Une économie fixée à des territoires soit par les statuts des établissements (impartageabilité des réserves, non cession des parts sociales...), et/ou par leurs membres (adhérents, salariés et sociétaires habitants du territoire).	<i>Coopératives</i> Entreprises non vendables et non dé-localisables.
Un partenariat des instances fédératives avec les collectivités locales et le tissu économique local et national.	<i>Coopératives agricoles</i> La matière première traitée est obligatoirement locale et les sociétaires, les agriculteurs du territoire.

De ce fait, l'économie sociale et solidaire se caractérise par :

- Un maillage qui participe de l'équité d'accès, notamment des populations rurales, aux services à la personne quelle que soit leur localisation géographique dans la région.
- Une contribution essentielle aux dynamiques sociales locales et à l'animation de la vie collective sur l'ensemble des territoires, mais également sur les territoires dits moins attractifs notamment pour l'économie marchande : zones rurales ou zones sensibles urbaines.
- Des conséquences positives et durables sur l'économie des territoires en permettant la création d'activités et d'emplois durables.

Nous tenons à remercier toutes les personnes rencontrées au cours de cette mission :

- M. ADROIT, Directeur de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles et Alimentaires de Midi-Pyrénées.
- M. BONTOUX, Président de la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique et M. PALOMERA, Directeur du développement et de la vie mutualiste.
- M. BOUDIERES, Administrateur de la MAIF, et M. CHANTREUIL, Délégué départemental.
- M. CONJARD, Président de l'Agence pour le Développement et la Promotion de l'Économie Solidaire.
- M. DAMEZ, Président de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production.
- M. FLOTTES, ancien Directeur de la FDCUMA de l'Aveyron.
- M. GAY, Artisans du Monde.
- M. GLANDIERES, Président de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air.
- M. GUETIERE, Président de la commission Formation du Comité Régional Olympique et Sportif.
- M. KALUSZINSKI, Président de la coopérative Initiatives pour une Économie Solidaire.
- M. MARGAIX, du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire.
- M. MAZENC, Président de l'Union Régionale des Associations Familiales.
- M. PLA, Délégué Régional des Régies de Quartier.
- M. RESPAUD, Président de l'Union Régionale de la Mutualité Française.

IV –ÉVOLUTION DU MOUVEMENT : QUESTIONS CLÉS...

- Le mouvement aura-t-il la capacité de se doter d'un outil de production d'informations homogènes et structurées sur les établissements qui le composent, lui permettant ainsi de mieux se connaître et de se faire connaître ?

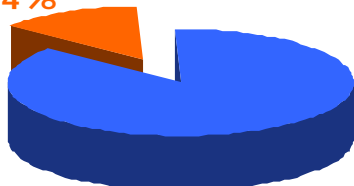
La question porte notamment sur les indicateurs de type : chiffre d'affaire, valeur ajoutée au sens social et économique, poids du bénévolat...

- Les enjeux en terme de représentation autour de la structuration du mouvement : complémentarité / concurrence entre les différentes fédérations et/ou unions dans un contexte de diminution des abondements publics ; rôle de la CRESS : une strate supplémentaire ou une instance capable de coordonner et d'animer l'ensemble des familles du mouvement ?

- Aujourd'hui, peut-on faire vivre et appliquer une charte de l'économie sociale et solidaire qui permette de valider l'appartenance ou non des établissements au mouvement, au-delà des seuls critères statutaires (Exigences en terme de bilan sociétal et éthique...) ?

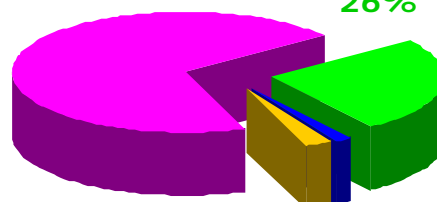
I - L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UNE PART REELLE DANS LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Économie sociale
et solidaire
13,4%



Autres secteurs de
l'économie
86,6%

Associations
70%



Marges
2%

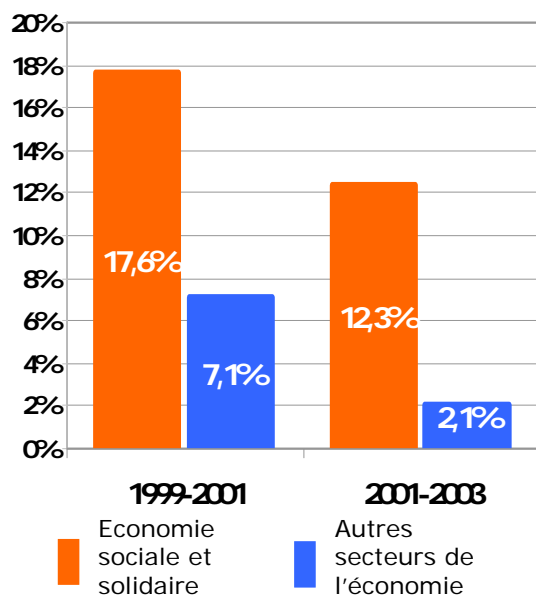
Coopératives
26%

Mutuelles
2%

INSEE : Fichier
SIRENE 2003

- Au 1^{er} janvier 2003, l'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées regroupe **32 347 établissements**.
- Plus des deux tiers des établissements relèvent du mouvement associatif.

•UNE ÉVOLUTION PLUS FORTE



•UN POIDS EN PROGRESSION

	1999	2001	2003
Etablissements de l'économie sociale et solidaire	24 482	28 794	32 347
Etablissements tous secteurs économiques	216 416	234 434	242 238
Poids de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble des secteurs économiques	11,3%	12,3%	13,4%

INSEE : Fichier SIRENE 2003

- Rôle prépondérant de la famille associative : 3/4 des nouvelles immatriculations entre 2001 et 2003.
- Une progression faible, mais constante.

•UNE PRÉSENCE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS UN GRAND NOMBRE DE SECTEURS D'ACTIVITÉ

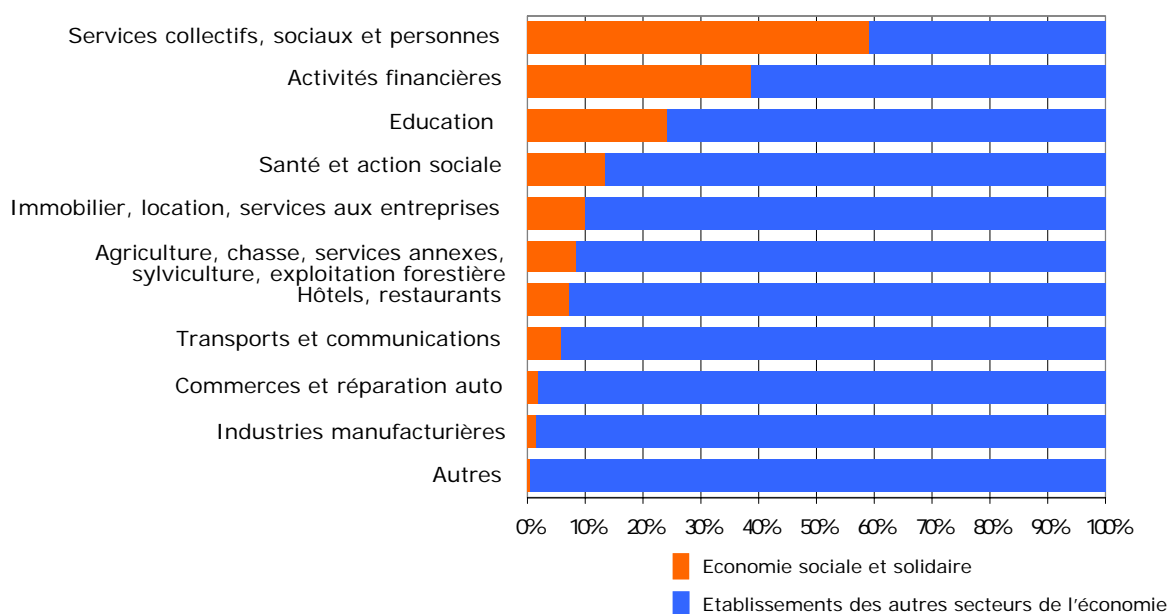
Services collectifs, sociaux et personnes	Agriculture, chasse, sylviculture, exploitation forestière	Santé et action sociale	Immobilier, location, services aux entreprises	Activités financières	Education	Hôtels restaurants	Commerces réparation auto	Transport et communication	Autre	TOTAL
16 236	5 480	2 748	2 571	1 717	1 515	777	622	361	320	32 347
50,2%	16,9%	8,5%	7,9%	5,3%	4,7%	2,4%	1,9%	1,1%	1,0%	100%

INSEE : Fichier SIRENE 2003

■ 40 % des établissements se retrouvent dans des secteurs d'activité à dominante concurrentielle.

■ Un positionnement fort sur les secteurs des services à la population en lien avec le poids de la famille associative.

•DES CHIFFRES QUI CONFIRMENT UNE POSITION DOMINANTE AUTOUR DES SERVICES À LA POPULATION

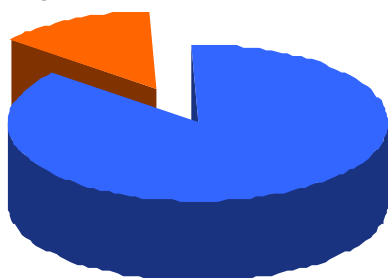


INSEE : Fichier SIRENE 2003

- Si les établissements de l'économie sociale et solidaire sont majoritaires dans le secteur d'activité «services collectifs, sociaux et aux personnes» (6 sur 10), ils sont également fortement présents dans celui «des activités financières» (4 sur 10).

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EMPLOIE ENVIRON 100 000 SALARIÉS EN 2003 EN MIDI-PYRÉNÉES

Économie sociale et solidaire
13%

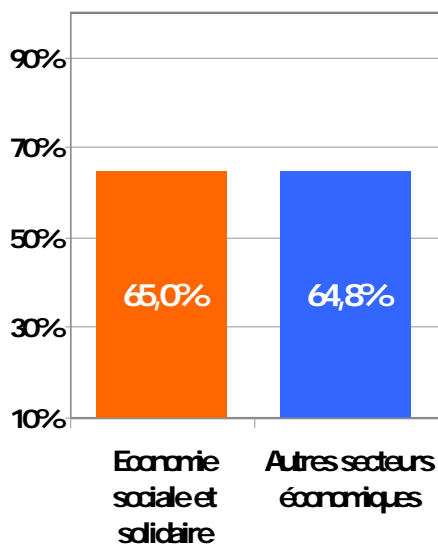


Autres secteurs de l'économie
87%

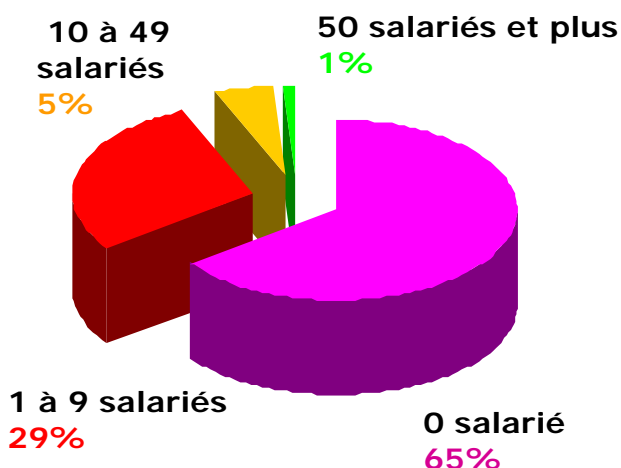
INSEE : Fichier SIRENE 2003

- 13% du nombre total de salariés dans la région estimé en 2003.
- Entre 2001 et 2003, l'effectif salarié a progressé de 11%, de manière similaire à celui des autres secteurs de l'économie sur la région (10,3%).

• DEUX TIERS D'ÉTABLISSEMENT SANS SALARIÉ



INSEE : Fichier SIRENE 2003



Une situation identique à celle des autres secteurs de l'économie, mais qui recouvre des réalités différentes :

- militantisme et rôle du bénévolat pour l'économie sociale et solidaire,
- entrepreneuriat individuel pour les autres secteurs.

•UNE MAJORITÉ D'ÉTABLISSMENT DE PETITE TAILLE

	1 à 2 salariés	3 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total
Economie sociale et solidaire	54,5%	17,1%	10,5%	8,8%	6,2%	3,1%	100%
Autres secteurs de l'économie	50,5%	23,5%	11,3%	7,6%	4,7%	2,4%	100%

•Un poids plus important de l'économie sociale et solidaire dans les tranches d'effectifs supérieures à 20 salariés.

1 à 2 salariés	3 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus
14%	10%	12%	15%	17%	16%

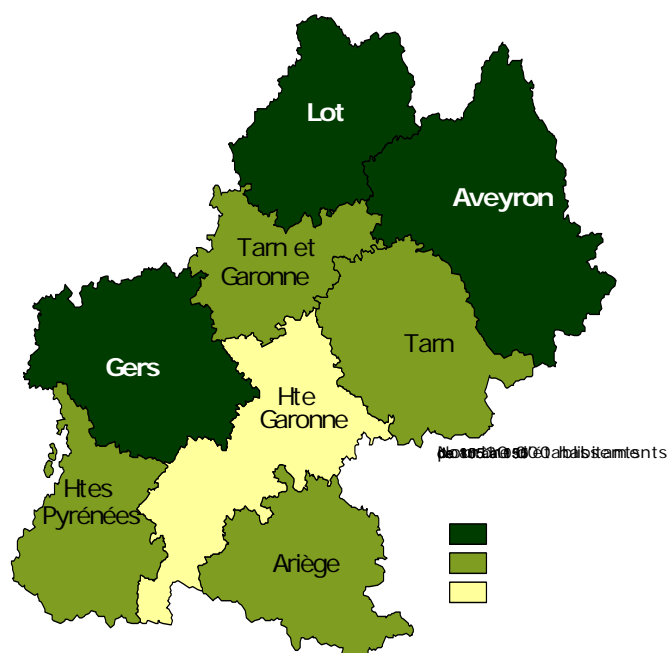
INSEE : Fichier SIRENE 2003

UN ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE DE MIDI-PYRÉNÉES

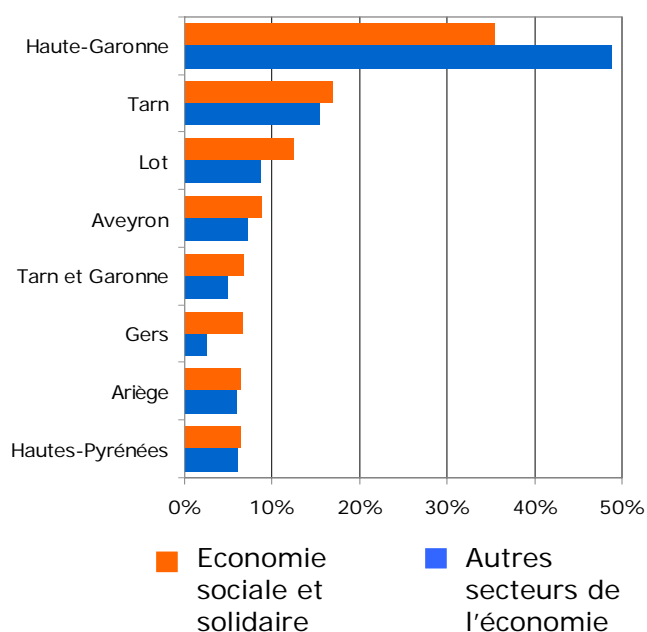
• UNE BONNE IMPLANTATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES TERRITOIRES RURAUX...

■ La Haute-Garonne, avec 9 968 établissements (31%), est le 1er département de la région.

■ Cependant, les densités dans les départements ruraux attestent d'une couverture territoriale plus homogène.



... CONFIRMÉE PAR LA LOCALISATION DES IMMATRICULATIONS D'ÉTABLISSEMENTS ENTRE 2001 ET 2003



■ Une répartition plus équilibrée des établissements de l'économie sociale et solidaire immatriculés entre 2001 et 2003 : 65% sur les départements ruraux de Midi-Pyrénées.

■ Une concentration plus forte pour les autres secteurs de l'économie : 50% des immatriculations en Haute-Garonne.